

SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft =
SSO : Société suisse des officiers = SSU :
Societa svizzera degli ufficiali

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): - **(2007)**

Heft 5

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



SSO - Société suisse des officiers

Questions militaires aux Chambres – un bilan

Rédaction SSO

Lors de la session d'été, la révision de l'organisation de l'armée a finalement franchi la dernière haie. C'est grâce à de multiples efforts qu'il a finalement été possible de mener à bonne fin ce qui avait d'abord abouti à une débâcle en octobre 2006 à Flims. En effet, soit dans la session du printemps que dans la session d'été, la politique de sécurité a été à l'ordre du jour des Chambres fédérales.

Le fait que la révision de l'organisation de l'armée n'ait pas réussi d'emblée ne dépend pas de son contenu, mais plutôt du malaise général lié à la politique de sécurité et à son orientation. C'est la commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats qui a le mérite d'avoir clarifié plusieurs points importants. C'est grâce à ses questions, à sa requête concernant des rapports supplémentaires et à sa proposition de compromis que le chariot s'est remis en marche.

Tables-rondes de la SSO

Préalablement aux sessions de printemps et d'été, plusieurs délégations de la SSO se sont rencontrées pour une table-ronde avec des parlementaires bourgeois. En janvier, la table-ronde était consacrée aux modifications proposées par la commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats, notamment :

1. Renoncer à la spécialisation des rôles: L'infanterie dans son ensemble doit être instruite pour pouvoir accomplir toutes les missions de l'armée et non, comme prévu initialement, surtout pour les engagements dans le cadre de la défense ou de la sauvegarde des conditions d'existence et de la sûreté sectorielle. Cette requête a été appuyée à l'unanimité par tous les parlementaires participant à la table-ronde.
2. La garantie d'une taille minimale: La future organisation de l'armée doit garantir l'instruction pour toutes les fonctions. La réduction de deux bataillons blindés au lieu de quatre correspond donc à la modification proposée.
3. La garantie du *Status quo* dans le cadre des engagements à l'étranger: La proposition vise à maintenir les effectifs actuels pour les engagements à l'étranger et à en prévoir une éventuelle augmentation pour la période législative 2012-2015, comme approuvé aussi par le Conseiller fédéral Schmid.

C'est sur ces prémisses que la révision de l'organisation de l'armée a été traitée par le Conseil des Etats et ensuite approuvée avec une grande majorité le 8 mars 2007.

La balle est maintenant au Conseil national et à sa commission de la politique de sécurité. A cette occasion, les décisions prises par le Conseil national ont amené le comité de la SSO à organiser une deuxième table-ronde à la mi-mai 2007. La motion de la commission visant à un doublement des effectifs dans le cadre des engagements à l'étranger jusqu'en 2010 était une cause d'inquiétude, pareillement à la proposition de fixer dans l'ordonnance le nombre de bataillons blindés actifs (six pour l'UDC, quatre selon le PSS). Finalement, l'initiative parlementaire du PRD visant à augmenter à 30% le nombre de militaires en service long (ce qui demande une modification de la Loi militaire) touchait à un nouveau sujet qui ne concernait pas directement la révision ou l'étape de développement 08/11. Ces deux propositions du PRD visaient à obtenir le soutien du PSS pour la révision de l'organisation de l'armée et donc pour l'étape de développement 08/11.

Déjà avant la session d'été, la SSO a adressé un appel aux conseillers nationaux en postulant d'approuver la révision de l'organisation de l'armée. Malgré la réduction de deux bataillons blindés, le principe qui prévoit le renforcement de la sûreté sectorielle reste incontesté, étant donné qu'il est en tous cas bien possible de former les deux bataillons d'infanterie supplémentaires nécessaires. La SSO a en outre appuyé la proposition de la minorité, selon laquelle l'armée dans son ensemble doit être à même de remplir sa mission même si, juridiquement, il est superflu de mentionner Constitution et Loi dans l'ordonnance. Le Conseil national a suivi la minorité et la spécialisation des rôles est donc définitivement liquidée.

Finalement, le 11 juin 2007, le Conseil national a approuvé avec une grande majorité la révision de l'organisation de l'armée. Les partis du centre ont réussi à convaincre une partie de la fraction PSS, ce qui n'a pas manqué de brusquer quelques membres de la fraction UDC.

Les conseillers nationaux de l'UDC et du PDC, ensemble avec la gauche, ont transmis la motion pour l'augmentation des effectifs dans le cadre des engagements à l'étranger et l'initiative parlementaire pour le doublement du nombre des militaires en service long. Le 13 juin, le Conseil aux Etats a réglé les controverses. Les propositions susmentionnées seront traitées dans la session d'automne. La commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats s'était déjà déclarée opposée à l'augmentation du nombre de militaires en service long.

Alliance fragile

Même si avec la révision de l'organisation de l'armée, le but de l'étape a été atteint, il serait erroné de croire

que l'on puisse compter à long terme sur une majorité stable par rapport à la politique de sécurité. La fragilité de l'alliance du centre avec la gauche s'est montrée de manière très claire lors du traitement du programme d'armement 07, rejeté le 6 juin écoulé par le PSS, donc par le parti qui le même jour avait appuyé les propositions de l'UDC et de la commission de la politique de sécurité du Conseil national, majoritairement bourgeois. En outre, il n'y a probablement pas d'unanimité sur les raisons qui justifieraient une augmentation du nombre des militaires en service long. Ces militaires sont en effet les premiers à être appelés quand il s'agit de renforcer la sécurité interne ou quand les autorités civiles ou la Sécurité militaire ne disposent pas des forces nécessaires, un champ d'activité donc où le PSS n'admet pas de militaires. En outre, les militaires en service long sont des militaires de milice et ne peuvent donc pas être obligés au service de promotion de la paix ; Le PSS s'est donc trompé dans ses calculs.

Pour la SSO, il est évident que seule une majorité bourgeoise sera à même de garantir une politique militaire crédible à long terme. Naturellement, le PSS a voté avec la majorité au Conseil aux Etats quand il s'agissait de déposer les munitions de poche à l'arsenal (une solution que la SSO peut accepter « nolens volens »). Tout cela n'empêchera pourtant pas le PSS d'appuyer l'initiative « Pour la protection contre la violence des armes » ou de s'engager pour l'initiative « Contre le bruit des avions de combat dans les zones touristiques », de protester avec véhémence contre un remplacement partiel de la flotte de Tiger, de demander une réduction drastique de l'armée et donc d'attaquer l'obligation générale de servir. Ce sont toutes des démarches visant à affaiblir ou même abolir l'armée.

Le système de milice : un défi particulier

Il faut absolument arrêter la tendance à miner l'armée de milice par des mesures de nature différente. Cela comporte aussi un examen systématique des conséquences que ces mesures auraient sur le système de milice. Ces « devoirs » n'ont pas été faits en ce qui concerne les militaires en service long et l'augmentation des effectifs pour les Opérations de Soutien à la Paix (PSO). Il ne suffit pas de se consoler avec l'argument que l'on ne trouverait en tout cas pas le nombre nécessaire de personnes intéressées.

La SSO veut continuer ses tables-rondes au niveau stratégique et intensifier ses débats en employant tous les instruments de la politique de sécurité. La concertation de ces instruments devient en effet toujours plus importante face à la situation actuelle par rapport à la menace. Si cela pourrait réussir encore mieux sous le toit d'un Département de la sécurité est une question que le comité de la SSO se posera lors de sa prochaine session de clôture.

Réd. SSO

Hommage à Olivier Pittet

Né à Paris en 1916, Olivier Pittet arrive en Suisse, 11 ans plus tard, pour poursuivre sa scolarité. Licencié HEC, il commence une carrière dans une grande multinationale helvétique. Au début de la Seconde Guerre mondiale, par vocation, il embrasse la carrière d'officier instructeur d'infanterie.

Commandant durant 8 ans de la seule école de recrues antichars de l'infanterie, Olivier Pittet éduque et instruit des générations de citoyens-soldats et les suit dans leur carrière. Il retrouve nombre d'entre eux au régiment d'infanterie motorisé 2, à la division mécanisée 1 et au 1^{er} corps d'armée de campagne. En résulte l'impressionnant réseau de relations civiles et militaires qu'il établit à travers le pays et à l'étranger après deux années passées à l'Ecole de Guerre, à Paris.

Chef d'état-major de la 1^{ère} division mécanisée, Olivier Pittet prend une part importante à l'organisation des Journées militaires de l'Exposition nationale de 1964.

Nourri de culture classique, doté d'une prodigieuse mémoire, exigeant, cultivé, sensible, Olivier Pittet est un fin connaisseur des êtres humains et de leurs comportements. Il sait aussi accorder généreusement sa confiance. Charismatique, il exerce une profonde influence sur ses subordonnés, par l'exemple d'abord. Ne s'est-il pas présenté à chacune des cent-soixante-sept compagnies de sa division ? Démarche originale pour appliquer « son » principe : « Commander, c'est convaincre. »

Retraité, l'officier général met ses compétences au service d'une entreprise vaudoise et européenne : le Groupe Schenk. Il préside à sa destinée jusqu'à 80 ans.

Visionnaire, le commandant de corps Olivier Pittet ? En relisant les souvenirs et les réflexions qu'il a consignées dans deux ouvrages et dans les chroniques parues jadis dans un quotidien vaudois, la réponse est affirmative. Son regard lucide porté sur la défense du pays pendant sa vie active, dont la longévité n'est pas courante, reste actuel.

Une vocation ne s'explique pas. Elle se vit. Olivier Pittet a intensément vécu sa vocation d'instructeur et de chef. Il s'en est allé à 91 ans. Dans le cœur de ceux qui ont servi avec lui, reste le souvenir d'un grand patron estimé et respecté qui a rendu au pays des services éminents.

Divisionnaire Philippe Zeller
anc. commandant de division



Commandant de corps
Olivier Pittet